

Cadre d'action pour la gestion rationnelle des
pesticides utilisés en santé publique
dans la Région de la Méditerranée orientale
2012–2016



Organisation
mondiale de la Santé

Bureau régional de la Méditerranée orientale

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de la Méditerranée orientale

Cadre d'action pour la gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique dans la région de la méditerranée orientale, 2012 - 2016 / Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de la Méditerranée orientale

P:

Édition anglaise au Caire

(WHO-EM/MAL/367/E)

WHO-EM/ MAL/367/F

1. Pesticides 2. Environnement et santé publique 3. Lutte contre animaux nuisibles - législation et jurisprudence I. Titre II. Bureau régional de la Méditerranée orientale

(Classification NLM : WA 240)

Photo de couverture : pulvérisateurs à compression pour l'application d'insecticides sur les murs internes des maisons

Le Cadre d'action pour la gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique a été élaboré suite à une consultation régionale organisée conjointement par le Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale et le Système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES) en décembre 2011. L'OMS exprime sa gratitude à la Fondation Bill et Melinda Gates pour son soutien financier au processus d'élaboration.

© Organisation mondiale de la Santé 2012

Tous droits réservés

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès du Service Distribution et Ventes, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de la Méditerranée orientale, Boite postale 7608, Cité Nasr, 11371 Le Caire (Égypte), Téléphone : +202 2670 2535, Télécopie : +202 2670 2492 ; adresse électronique : PMP@emro.who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire des publications du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, partiellement ou en totalité, ou de les traduire – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, à l'adresse ci-dessus ; adresse électronique : WAP@emro.who.int.

Conception graphique : Design Frame

Impression : Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale

Document WHO-EM/MAL/367/F

Introduction

Les pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale sont confrontés à une charge croissante des maladies à transmission vectorielle. Les progrès en matière de lutte contre ces maladies et d'intensification de l'accès universel aux interventions de lutte antivectorielle sont remis en cause par le nombre limité de ces interventions qui reposent principalement sur l'utilisation des pesticides. L'absence de nouveaux pesticides en cours de mise au point et la propagation de la résistance vectorielle rendent nécessaire une utilisation judicieuse des pesticides existants afin de préserver leur utilité en santé publique. Ce faisant, il est également important de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement par une utilisation appropriée et une manipulation sûre.

Par ailleurs, la charge pour la santé publique résultant des espèces nuisibles (insectes et rongeurs pour l'essentiel) est également importante dans la Région, ce qui entraîne l'utilisation de volumes considérables de pesticides pour la protection des personnes. Toutefois, il n'existe pas de statistiques complètes sur les pesticides utilisés à cette fin dans la Région.

Une étude mondiale de l'OMS sur les pratiques d'homologation et de gestion des pesticides utilisés en santé publique a été menée en 2010 auprès de pays où les principales maladies à transmission vectorielle sont endémiques ou risquent de le devenir. Cette étude a permis de conclure que la plupart des pays ne disposaient pas des capacités nationales suffisantes

pour gérer les pesticides utilisés en santé publique tout au long de leur cycle de vie. Ce problème est encore aggravé lorsque les capacités adéquates n'ont pas été instaurées dans des systèmes de santé décentralisés. L'étude a également mis en évidence une faiblesse alarmante des capacités d'élimination en toute sécurité des déchets et des récipients contenant des pesticides, ainsi que des capacités limitées pour le contrôle qualité et l'application des réglementations en matière de pesticides, et pour la surveillance de l'exposition aux pesticides.

Dans sa résolution WHA63.26 de mai 2010, la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé invitait instamment les États Membres à mettre en place des moyens, ou à renforcer ceux qui existent déjà, pour réglementer la gestion des pesticides tout au long de leur cycle de vie ; l'OMS devrait faire preuve d'un niveau d'engagement élevé pour œuvrer avec toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle de ces produits chimiques.

En octobre 2011, le Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a adopté une résolution (EM/RC58/R.10) sur la gestion des pesticides utilisés en santé publique et la charge croissante des maladies à transmission vectorielle. Cette résolution est une autre preuve de la volonté des pays de la Région de renforcer leurs capacités pour la gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique et de veiller à ce que la gestion de ces produits chimiques soit intégrée dans les politiques de santé et autres politiques pertinentes.

Le cadre d'action repose sur les résolutions mondiales et régionales ainsi que les politiques et principes suivants.

1. la gestion intégrée des vecteurs en tant que principale stratégie pour améliorer l'efficacité, la rentabilité, la viabilité écologique et la durabilité des interventions de lutte antivectorielle ;
2. le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation de pesticides, qui fournit des normes de conduite et sert de point de référence pour les pratiques de gestion rationnelle des pesticides, en particulier pour les autorités publiques et l'industrie des pesticides ;
3. les obligations des Parties aux instruments internationaux juridiquement contraignants, en particulier la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination ;
4. les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, en particulier l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et l'objectif 7 (préserver l'environnement).

Buts et objectifs

Le cadre d'action régional a pour but de protéger la santé humaine et l'environnement par une gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique et de contribuer au développement durable dans les États Membres de la Région OMS de la Méditerranée orientale.

Ses objectifs sont de moderniser la gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique dans les politiques de santé nationales et les programmes pertinents et de renforcer les capacités des États Membres pour la gestion du cycle de vie de ces produits chimiques. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. élaborer une politique et une législation globales en matière de pesticides ;
2. gérer un programme d'homologation des pesticides efficace ;
3. garantir un système efficace d'achat, de stockage et de distribution des pesticides, ainsi que l'élimination des déchets et des récipients contenant des pesticides ;
4. mettre en place un contrôle qualité des pesticides, une application des réglementations et un suivi post-homologation efficaces ; et
5. garantir un épandage sûr et judicieux des pesticides pour la lutte contre les vecteurs et les espèces nuisibles.



Après avoir été comprimés, des barils d'insecticide vides sont empilés avant d'être éliminés ou recyclés en toute sécurité.



Formation pratique à la collecte de données et à l'inventaire des pesticides obsolètes

Ce cadre d'action régional vise à guider l'OMS et les pays dans l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'action pour garantir une manipulation à faibles risques et une utilisation judicieuse des pesticides en santé publique.

Action recommandée

Objectif 1 : élaborer une politique et une législation globales en matière de pesticides

États Membres

- Établir, examiner et le cas échéant réviser la législation en matière de pesticides pour inclure la gestion du cycle de vie des pesticides utilisés en santé publique dans le cadre d'une collaboration nationale multisectorielle et avec la participation de la société civile.
- Allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de la législation en matière de pesticides.
- Mettre en place une plateforme publique nationale afin de garantir la participation et le soutien des parties prenantes pour la mise en œuvre de la législation en matière de pesticides.
- Sensibiliser l'opinion publique et promouvoir le soutien politique par des campagnes et garantir l'allocation de ressources suffisantes pour ces activités.
- Intégrer la gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique dans la politique de santé nationale.

OMS

- Apporter un soutien technique pour l'examen, l'évaluation des besoins et l'élaboration de la législation.
- Établir un système en ligne pour l'échange d'informations sur les questions de gestion des pesticides.

Objectif 2 : gérer un programme d'homologation des pesticides efficace

États Membres

- Créer et/ou renforcer un conseil interministériel autonome sur les pesticides qui sera chargé d'appliquer toutes les dispositions de la législation sur les pesticides, y compris l'homologation.



Des insecticides sont stockés de façon inappropriée et désordonnée

- Élaborer et publier des directives et procédures nationales pour l'homologation des pesticides utilisés en santé publique.
- Allouer des ressources suffisantes et renforcer les capacités en vue de l'évaluation du dossier de demande pour l'homologation des pesticides utilisés en santé publique.
- Établir une collaboration inter pays sur l'homologation et la gestion des pesticides en santé publique.

OMS

- Apporter un soutien technique aux pays et renforcer les capacités pour l'homologation des pesticides utilisés en santé publique.
- Faciliter la collaboration inter pays sur l'homologation des pesticides, l'échange d'informations et l'acceptation mutuelle des données.

Objectif 3 : garantir un système efficace d'achat, de stockage et de distribution des pesticides, ainsi que l'élimination des déchets et récipients contenant des pesticides

États Membres

- Élaborer/améliorer les directives nationales pour l'achat, le stockage, la distribution, le transport et l'élimination des déchets et récipients contenant des pesticides.
- Passer en revue, collecter, sauvegarder et

éliminer les stocks existants de pesticides et récipients obsolètes.

- Mettre en place des programmes pour la collecte et le recyclage des récipients contenant des pesticides.
- Renforcer les capacités pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement et garantir la disponibilité de structures de stockage standard à différents niveaux.

OMS

- Fournir des orientations sur la mise en place de structures de stockage des pesticides et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Apporter un soutien technique et renforcer les capacités pour un système efficace d'achat, de stockage et de distribution de pesticides et l'élimination des déchets et récipients contenant des pesticides.

Objectif 4 : mettre en place un contrôle qualité des pesticides, une application des réglementations et un suivi post-homologation efficaces

États Membres

- Établir un programme national pour le contrôle qualité des pesticides utilisés en santé publique et du matériel d'épandage.

- Renforcer les capacités et instaurer un centre de référence national pour le contrôle qualité des pesticides.
- Établir et/ou renforcer un ou plusieurs centre(s) national(aux) antipoison et institutionnaliser la collecte de données sur les cas d'empoisonnement.
- Surveiller l'impact sur la santé et l'environnement de l'utilisation/l'épandage de pesticides.

OMS

- Apporter un soutien technique au contrôle qualité des pesticides, à l'évaluation des capacités des laboratoires nationaux de contrôle qualité des pesticides et à l'élaboration de normes relatives aux pesticides ainsi qu'à la surveillance de la résistance aux pesticides.
- Désigner un ou plusieurs centre(s) collaborateur(s) régional(aux) pour le contrôle qualité des pesticides.

Objectif 5 : garantir un épandage sûr et judicieux des pesticides pour la lutte contre les vecteurs et les espèces nuisibles ayant une importance en matière de santé publique



Un laboratoire bien équipé pour le contrôle qualité des insecticides



Tubes de maintien utilisés pour l'évaluation de la sensibilité des vecteurs aux insecticides

États Membres

- Renforcer les capacités nationales pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication sur les risques afin de sensibiliser l'opinion publique à l'utilisation à faibles risques des pesticides.
- Renforcer les capacités nationales en matière d'entomologie médicale, de surveillance, de suivi, d'évaluation et de gestion rationnelle des pesticides pour la lutte antivectorielle, y compris la résistance aux insecticides, selon les principes de la gestion intégrée des vecteurs.
- Mettre en place des structures pour la maintenance, les bancs d'essai et le contrôle qualité du matériel d'épandage pour la lutte antivectorielle.

OMS

- Apporter un soutien technique et une formation en matière d'entomologie médicale,

de lutte antivectorielle, de mise en œuvre de la gestion intégrée des vecteurs et de gestion rationnelle des pesticides pour la lutte antivectorielle.

- Apporter un soutien technique à l'élaboration de normes pour le matériel d'épandage des pesticides.

Les pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale sont confrontés à une charge croissante des maladies à transmission vectorielle. Bien que les pesticides soient un élément important des stratégies de santé publique visant à lutter contre les vecteurs de ces maladies, il est important qu'ils soient utilisés de manière appropriée et sûre, pour éviter que la résistance des vecteurs ne s'étende, et pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement. Le Cadre d'action pour la gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique dans la Région de la Méditerranée orientale est conçu pour aider les pays de cette Région à renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion rationnelle des pesticides.

Pour plus d'informations

Programme Paludisme - Lutte et élimination
Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale
Rue Abdul Razzak Al Sanhoury,
BP 7608, Cité Nasr, 11371 Le Caire, ÉGYPTÉ
www.emro.who.int
mce@emro.who.int